ART. 1 - ORGANISATION

La Ligue Régionale de la REGION SUD organise ces Championnats Régionaux des Clubs.

Le Championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines F.F.B.S.Q. Il se déroule en équipe de trois.

Suite aux classements du CDC 2025-2026, nous retrouvons cette saison une poule R1 de 8 équipes, et une poule R2 de 6 équipes.

La composition des poules sera définitive à l'issue des inscriptions, Les accessions et Relégations pourront en être modifiées.

La Ligue régionale détermine les lieux et les horaires des compétitions.
Les horaires des journées (samedi et/ou dimanche) ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des centres, sans pour cela aller en deçà de 8h30. Le Championnat Régional des Clubs Dames se déroule sur 3 journées :

- 1ère journée : **10 et/ou 11 octobre 2026**
- 2ème journée : **21 et/ou 22 mars 2027**
- 3ème journée : **5 et/ou 6 juin 2027**

ART. 2 – LES EQUIPES

A- Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.
Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le nombre de places disponibles, la commission sportive de la ligue, décidera en fonction du nombre de licenciés dans chaque club l'engagement d'une ou plusieurs équipes supplémentaires.

B- Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipe d'un même club dans une même division.

C- Chaque équipe **ne peut utiliser plus de six (6) joueuses** sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans ces 6 joueuses, les licenciées d'une "Ecole de Bowling" de la région administrative rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

Chaque équipe évoluant dans une division régionale ne peut utiliser plus de deux joueuses de nationalité étrangère, non-résidentes en France, sur l'ensemble de la saison.
Il n'y a aucune limite en nombre de joueuses de nationalité étrangère, résidentes en France, sur l'ensemble de la saison.
~~**Chaque équipe ne peut utiliser plus de deux (2) joueuses de nationalité étrangère sur l'ensemble de la saison.**~~

D- Dans Chaque équipe, deux (2) joueuses de nationalité étrangère sont autorisées sur les pistes.

E- Il n'y a pas de limitation du nombre de mutées dans une équipe en divisions régionales.

F- Les remplacements sont libres. **Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure**.
Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

Catherine RAJAUD – Présidente Ligue REGION SUD
180 avenue de Pessicart – Les Thuyas -06100 NICE
06 61 75 13 01, @mail: lr21.rajaud@outlook.fr

Sur une même journée une joueuse ayant évolué dans une équipe le samedi ne pourra jouer le dimanche dans une autre équipe de division supérieure.

NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 Régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et J3.

Toute joueuse inscrite dans une équipe et n'ayant pas évolué dans celle-ci peut être supprimée de l'équipe dans le logiciel de gestion de la compétition si nécessaire.

ART. 3 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

A- Ce championnat se déroule en système "Round Robin" par points sur 3 journées :

- ✓ Par match gagné : 5 points
- ✓ Par match nul : 3 points
- ✓ Par match Perdu : 1 point
- ✓ Par match forfait: 0 point (absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente)

B - *Des* points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

- ✓ 1 point pout toute équipe vainqueure avec un écart supérieur ou égal 90 quilles
- ✓ 1 point pout toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal 9 quilles

C- Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points, sont départagées :

- ✓ par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
- ✓ Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
- ✓ Par le total des quilles abattues sur l'ensemble de la saison.

D- En divisions nationales et en divisions régionales :
AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT N'EST AUTORISEE APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE.

ART. 4 – ACCESSIONS ET RELEGATIONS

A Toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat, en fonction de la structure des divisions régionales.

B Les accessions et relégations

Les accessions et relégations se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et selon le tableau ci-dessous : soit pour la Région Sud, 1 seule équipe de R1 accèdera à la N3

DAMES			CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2027-2028							
REGIONS	Nbre Joueuses du CDC Reg.	Nbre triplettes	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Dames 2026	ajustement	2027/2028	
AUVERGNE-RHONE ALPES	48	16	1.438	1	0.438	1			2	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	48	16	1.438	1	0.438	1			2	BFC
BRETAGNE	30	10	0.899	1	0.000				1	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	39	13	1.169	1	0.169				1	CVL
GRAND EST	45	15	1.348	1	0.348				1	GRE
HAUTS DE France	45	15	1.348	1	0.348				1	HDF
ILE DE France	45	15	1.348	1	0.348				1	IDF
NORMANDIE	54	18	1.618	1	0.618	1			2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	63	21	1.888	1	0.888	1			2	NAQ
OCCITANIE	42	14	1.258	1	0.258				1	OCC
PAYS DE LA LOIRE	39	13	1.169	1	0.169				1	PDL
SUD	36	12	1.079	1	0.079				1	SUD
TOTAUX	534	178	16	12	4	4		0	16	

Catherine RAJAUD – Présidente Ligue REGION SUD
180 avenue de Pessicart – Les Thuyas -06100 NICE
06 61 75 13 01, @mail: lr21.rajaud@outlook.fr

Nationale 3 4 poules de 8 équipes composent la Nationale 3	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la N2 - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	16 équipes accèdent à la Nationale 3 suivant la méthode des quotas. Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 : - La base de calcul est le nombre de participantes dames de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre de triplettes. - Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrites dames de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciées dames de la région. - Voir le tableau Art.4-B - Si une région a plus de poules de R1 que d'accession en N3, elle devra organiser une phase de barrage pour déterminer l'équipe qui montera en N3 au plus tard le 20juin 2027 - Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

C. Dans le cas où une région doit organiser une phase de barrage pour l'accession en N3, les équipes des poules concernées devront effectuer un minimum de 2 matchs gagnants. Si une équipe qualifiée à la phase de barrage déclare forfait, l'article 24.3 Forfait du règlement sportif (livre II) s'appliquera.

D. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou Régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou renonce à son inscription, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, **jusqu'à la montée de la 3ème équipe**. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

E. Dans le cas où un club, en fin de saison, est maintenu dans une division nationale, ou régionale, renonce à son inscription, il est remplacé par le club relégué le mieux classé de cette même division. Le club ayant refusé son maintien est relégué la saison suivante d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat.

F. Dans le cas où un club relégué renonce à son inscription dans une division nationale, ou régionale, il est remplacé par le club relégué le mieux classé de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du Championnat.

G. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leur région.

Catherine RAJAUD – Présidente Ligue REGION SUD
180 avenue de Pessicart – Les Thuyas -06100 NICE
06 61 75 13 01, @mail: lr21.rajaud@outlook.fr

H. Dans une poule comportant un « Mort » on attribuera un « Blind » de 390 quilles à cette équipe « mort ». Pour gagner le match l'équipe adverse devra réaliser un score minimum de 391 quilles. Il n'y a pas de points supplémentaires dit « bonus » dans le match contre cette équipe « mort ».

ACCESSIONS RELEGATIONS 2026-2027:

R1 (Poule de 8 équipes)

1er cas, aucune équipe de N3 ne descend en R1	L'équipe classée 1ère monte en N3. **Aucune équipe de R1 ne descend.**
2ème cas, 1 des équipes de N3 descend en R1	L'équipe classée 1ère monte en N3. **L'équipe classée 8ème descend en R2.**
3ème cas, 2 des équipes de N3 descendent en R1	L'équipe classée 1ère monte en N3. **Les équipes classées 7ème et 8ème descendent en R2**
4ème cas, 3 des équipes de N3 descendent en R1	L'équipe classée 1ère monte en N3. **Les équipes classées 6ème ,7ème et 8ème descendent en R2**

R2 (Poule de 6 à 8 équipes)

1er cas, aucune équipe de N3 ne descend en R1	L'équipe classée 1ère monte en R1.
2ème cas, 1 des équipes de N3 descend en R1	L'équipe classée 1ère monte en R1.
3ème cas, 2 des équipes de N3 descendent en R1	L'équipe classée 1ère monte en R1.
4ème cas, 3 des équipes de N3 descendent en R1	L'équipe classée 1ère monte en R1.

ART. 5 – LIEUX

La commission sportive, lors de l'élaboration de son calendrier, a déterminé les lieux des poules régionales. Ils pourront être modifiés selon l'évolution de ces poules à la clôture des inscriptions.

ART. 6 – INSCRIPTIONS

A Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue par l'intermédiaire des seuls présidents de clubs et **uniquement** à l'aide **d'un bulletin d'inscription en ligne**, dont le lien leur aura été envoyé.

B L'engagement est **de 52,50€ par équipe**

C **Date limite des inscriptions le 21 septembre à 20h00**

- ✓ A l'issue de cette date limite, formation des poules dans chaque division, envoi des factures aux clubs et mise en ligne des fichiers pour la composition de vos équipes.
- ✓ La réception des chèques le 28 septembre au plus tard confirmera l'inscription de vos équipes. Consultez la colonne « VALIDATION »du tableau d'inscription du post de la compétition sur le site.
- ✓ Le **5 octobre 2026 à 20h00,** clôture Générale, préparation de la compétition, fichiers Lexer, arbitrage…

D **Un chèque de caution de 120 € par CLUB,** encaissé uniquement en cas de forfait d'une équipe, devra être joint aux 3 chèques des inscriptions. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur

forfait de l'équipe, et après examen par la commission des réclamations de la ligue des raisons de celui-ci.

E Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés le lendemain de chaque journée.

A l'issue de la constitution des poules, émission et envoi aux clubs des factures par le trésorier de la ligue. **(52,50 €** D'engagement par équipe + **3,80** € par partie).
La ligue (ou CSR) adressera copie de ses poules régionales au CSNB dès que celles-ci sont finalisées.

- ✓ Pour des poules de 8 équipes
  132,30 € (parties de la 1ère journée et engagement)
  79,80 € (parties de la 2-ème journée)
  79,80 € (parties de la 3-ème journée)

- ✓ Pour des poules de 5 ou 6 équipes
  108,50 € (parties de la 1ère journée et engagement)
  57,00 € (parties de la 2ème journée)
  57,,00 € (parties de la 3ème journée)

F Déléguée régionale de la compétition, Cathy RAJAUD : lr21.rajaud@outlook.fr - 06.61.75.13.01

ART. 7– RESULTATS SPORTIES

- ✓ Les feuilles de matchs signées, sans rature ni surcharge, doivent être impérativement remises à l'arbitre à l'issue de la compétition, un double restant au club pour contrôle si contestation. Ce dernier devra vérifier dans les 48h si l'affichage sur le site de sa feuille de match est correct, et alerter l'arbitre dans le cas contraire pour faire remonter au plus vite, la correction à la CSNB.
- ✓ L'arbitre aura en charge l'envoi des feuilles de matches, via le fichier lexer à : lexer@bowlingregionsud.fr;

ART. 8 – RECLAMATION

A - Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CSNB dans un délai de cinq jours, accompagné d'un chèque de 38 Euros
B - Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission Réclamation composée de 3 membres de la CSNB.
C - La structure d'appel est la CSNB, statuant hors présence des membres de la Commission

ART. 9– Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.
La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.
Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.

La Ligue REGION SUD se reserve le droit d'apporter toute modification necessaire au bon déroulement de la competition

Catherine RAJAUD – Présidente Ligue REGION SUD
180 avenue de Pessicart – Les Thuyas -06100 NICE
06 61 75 13 01, @mail: lr21.rajaud@outlook.fr

COMPOSITION DES POULES REGIONALES DAMES

DESCENTES de N3 et R1

R1 Dames	
	NEW TEAM SALON DE PROVENCE
	BC AVIGNON
	PERTUIS ST BARTH
	BC AMF NICE
	AVBP BANDOL
	UST ST TROPEZ-2
	ADEB DRAGUIGNAN
	NEW TEAM SALON DE PROVENCE-1
R2 Dames	
	BP TOULON
	NICE CÔTE D'AZUR BC
	UST ST TROPEZ-1
	R.C.T BOWLING
	BC LES DAHUS
	LES CIGALES DE PERTUIS-1

NB : New team Martigues devient « NEW TEAM SALON de PROVENCE » et conserve les classements acquis de la saison 2025-2026

Le 31 Août 2026,

Catherine RAJAUD

Présidente Commission sportive 2024-2028
Déléguée Championnat des Clubs REGION SUD 2026-2027

Catherine RAJAUD – Présidente Ligue REGION SUD
180 avenue de Pessicart – Les Thuyas -06100 NICE
06 61 75 13 01, @mail: lr21.rajaud@outlook.fr